

## Faits saillants du rapport financier 2024 Séance ordinaire du 13 mai 2025

Conformément aux nouvelles dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19 j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2024, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Le rapport financier a été vérifié et présenté aux membres du Conseil par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et déposé lors de la séance du Conseil municipal d'avril dernier. Si vous souhaitez en prendre connaissance plus en détail, je vous invite à consulter les documents : États financiers 2024 et Rapport du vérificateur disponibles sur le site Internet de la Ville.

### LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2024 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 13 580 194 \$ et les dépenses ont totalisé 13 782 765 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, activités d'investissement, etc.) les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2024 un excédent de fonctionnement de 627 377 \$.

Au 31 décembre 2024, la Ville possédait un excédent accumulé non affecté de 5 268 175 \$. Le service de la dette est passé de 9 760 100 \$ en 2023 à 14 724 300 \$ en 2024.

### LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2024 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Jean-Yves Trottier, CPA, CA, M. Sc. de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, en date du 8 avril 2025. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Ville de Saint-Césaire.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Saint-Césaire au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

### TRAITEMENT DES ÉLUS

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ – c. T-11.001) prévoit que le rapport financier de la Ville doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du Conseil reçoit de la Ville, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal. (*Référence au rapport financier page S45*).

### Aperçu des principaux mandats et réalisations exécutés en 2024 - Principales acquisitions

• Réfection ponceau à la halte routière	144 785 \$
• Acquisition terrain (sablère) phase 2	136 484 \$
• Acquisition d'un camion pour le service des Travaux publics	45 616 \$
• Acquisition de 2 chargeurs sur roue pour le service des Travaux publics	199 262 \$
• Aménagement parc complexe sportif et Frère-André (aide financière 125 000 \$)	470 440 \$

### Entretien des infrastructures routières et réseau public

- Travaux de réfection de l'entrepôt municipal (rue St-Michel) d'une somme de 3 276 362\$ (aide financière PRACIM – 1 866 600 \$)
- Plusieurs mandats de services professionnels en lien avec la planification des travaux d'infrastructures.

Luc Forand  
Maire